

Le comportement de certains visiteurs des berges de l'Ariège agace à Clermont-le-Fort



A Clermont-le-Fort, le comportement de certains visiteurs en bord d'Ariège agace les acteurs locaux. Cette saison, la gendarmerie a déjà distribué plus de 500 verbalisations.

A Clermont-le-Fort, la baignade est interdite. Ce qui n'arrête pas certains plagistes. (©Florian Moutafian – Voix du Midi Lauragais)

Par Florian Moutafian Publié le 13 Août 22 à 7:48 Voix du Midi Lauragais

On sentait un peu d'agacement ce jeudi 4 août 2022 dans la salle des fêtes de **Clermont-le-Fort**. Plusieurs acteurs locaux s'étaient réunis pour parler des problèmes récurrents qu'ils subissent sur **les berges de l'Ariège**. Véritable réservoir de biodiversité **classé en Réserve naturelle**, ce très beau site est **victime de son succès**. **Stationnements gênants, détritrus, baignades non-autorisées**... La liste des désagréments est longue.

Cette réunion, à l'initiative du commandant de la Communauté de brigades (COB) de gendarmerie de Castanet-Tolosan, le lieutenant **Élise Delavaud**, voyait la présence de la maire de Clermont-le-Fort, **Élisabeth Giachetto**, d'élus du conseil municipal, des représentants de la Réserve naturelle Confluence Garonne-Ariège, du garde champêtre en charge du secteur, et des gérants d'une entreprise locale.

Une fréquentation très forte

« L'objectif est de faire un rappel et un peu de pédagogie sur ces lieux classés en réserve naturelle pour leur intérêt écologique et qui sont soumis à **une forte fréquentation estivale avec pas mal d'incivilités**... » explique **Mathieu Orth**, de la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège.



En effet, il n'est plus rare **de voir débarquer 450 véhicules en un dimanche**, calcule le conservateur. « On triple la population ! Tous les week-ends, on a entre 1 000 et 1 200 personnes », le rejoint un conseiller municipal de ce village de près de 500 âmes.

Ce qui est autorisé, ce qui ne l'est pas

Concrètement, **l'accès aux berges de l'Ariège est autorisé sur plusieurs sites** mais **la baignade dans l'Ariège est interdite**. Le **stationnement est également prohibé** sur un périmètre bien précis aux abords de la rivière. **Et il est bien évidemment interdit de faire du feu et de laisser des déchets**.

« On ne veut pas leur interdire de venir mais on veut qu'ils soient conscients qu'ils entrent dans une réserve naturelle... Les gens viennent ici comme s'ils venaient à la plage et c'est ce qu'on ne veut pas. On veut que les gens viennent en toute conscience du lieu, qu'ils respectent ce lieu et les riverains ! » ajoute Élisabeth Giachetto, **agacée par le comportement de certains visiteurs**.

Et elle n'est pas la seule. **Le gérant d'une entreprise locale** exprime lui aussi son ras-le-bol :

On leur explique qu'ils peuvent venir mais qu'il y a le stationnement à respecter, les déchets à ramener chez soi et qu'on ne fait pas de feu sous les arbres. Il y a des personnes avec qui ça se passe très bien comme le public familial... Par contre en début d'été, il y avait un public jeune et festif. Là, c'était sport... Des fois, le ton monte et on se chauffe.

Baignade interdite

Si la baignade est interdite, « **c'est parce qu'elle est dangereuse !** », indique la maire de Clermont-le-Fort.

« Il y a un effet machine à laver, des remous. » **Élisabeth Giachetto**

D'ailleurs, les participants à cette réunion recensent **quatre cas de noyade (non mortels) uniquement cette saison**. Le 13 juillet 2022, par exemple, **un enfant de 13 ans a été sauvé** grâce à l'intervention des pompiers, note-t-on au sein de la Réserve naturelle, avant de préciser qu'une **amende de 68 €** peut être délivrée aux contrevenants.

Le stationnement

Pour accéder à l'Ariège, **un parking de 120 places** est disponible sur la rive haute, mais de très nombreux automobilistes préfèrent se garer illicitement au plus proche de la rivière.

Pour ce faire, ils empruntent **des voies réservées aux riverains, s'installent sur des propriétés privées** ou **stationnent sur des emplacements dangereux**. « Ils se garent n'importe où ! Le Sdis (les pompiers, ndlr) ne peut parfois pas passer », s'insurge Élisabeth Giachetto.



L'élue se rappelle par exemple **d'un couple de riverains de l'Ariège qui n'avait pas pu rentrer à son domicile**. Les deux retraités avaient été bloqués par des voitures stationnées illicitement.

Le lieutenant Élise Delavaud a aussi une anecdote :

Il y a quelques semaines, à Saint-Maurice, il y avait tellement de véhicules stationnés sur les deux bords du chemin qu'on ne pouvait aller que dans un sens. S'il y a un incendie ou si quelque chose se passe, les pompiers ne peuvent pas passer. Sans parler du risque de vols à la roulotte pour les gens qui stationnent...

Pourtant, **difficile de ne pas voir les panneaux**, assure la gendarme :

Les gens sont conscients de l'interdiction... Les panneaux sont vus, il n'y a aucun doute là-dessus... La seule solution que nous avons à la gendarmerie, c'est de faire de la verbalisation en masse.

Cette saison, au jeudi 4 août, la gendarmerie a procédé à **542 verbalisations** de deuxième classe à 35 €. Le garde champêtre a quant à lui distribué **280 amendes** de 90 à 135 € selon l'infraction et l'arrêté transgressé.

Et **les opérations à Clermont-le-Fort vont se poursuivre durant l'été**, souligne la commandante de la COB de Castanet-Tolosan.

Les feux

La Réserve naturelle a quant à elle distribué **une quinzaine de contraventions sur l'ensemble de son territoire** pour des faits allant à l'encontre de son règlement, notamment pour des feux. « Là, on est intraitables » assure Mathieu Orth. Ici, les contrevenants s'exposent à **une amende pouvant atteindre 1 500 €**

Les déchets

La **question des déchets** est également au cœur de la problématique. L'entrepreneur présent se dit d'ailleurs fatigué **de devoir nettoyer derrière les plagistes**.

Si les visiteurs trouvent le lieu chouette et sympa, c'est seulement parce que quelqu'un a ramassé les merdes de ceux qui étaient là avant... Sauf qu'on s'épuise. Clairement, nos équipes en ont marre de ramasser et d'ailleurs on le fait le moins...

Le professionnel participe à des ramassages plusieurs fois par an et assure que **des tonnes de déchets sont collectées**. Plus fort encore ! Cette année, il constate que des plagistes **vont même déféquer dans les chemins**.

Les solutions



Mettre en place une baignade surveillée ? Bloquer l'accès aux véhicules avec une barrière ? Poser des conteneurs à déchets plus conséquents ? **Plusieurs pistes ont été évoquées par les participants à cette réunion** pour ces différents problèmes, sans qu'aucune ne fasse vraiment l'unanimité.

Une chose est sûre néanmoins : **la surfréquentation des berges de l'Ariège dépasse désormais les capacités de gestion de la commune.** « La mairie ne peut pas gérer cette surattractivité », souffle la maire.

Un constat que partage le gérant de l'entreprise locale, car selon lui, **c'est un public toulousain qui se rend sur les berges de l'Ariège à Clermont-le-Fort.** L'entrepreneur en appelle donc à la participation de l'agglomération toulousaine, du Département et de la Région.